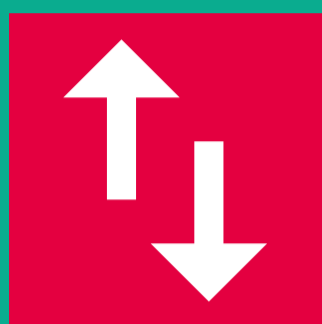


Principales mesures du volet export du plan de relance

**FRANCE
CHIMIE**

à jour 2021



Le chèque relance France

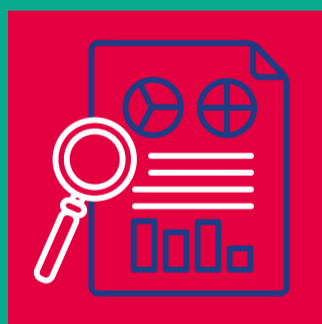
Export

Il prend en charge 50 %, dans la limite d'un plafond, des dépenses éligibles (hors taxes, avec un plancher de valeur de 500 euros) d'une prestation d'accompagnement à l'international, y compris digitalisée, pour les PME et ETI françaises. 2000 chèques ont été émis depuis l'entrée en vigueur de cette mesure, avec un objectif de 15 000 chèques délivrés d'ici à la fin 2021. A noter que ce dispositif d'aide nationale est cumulable avec une aide régionale.



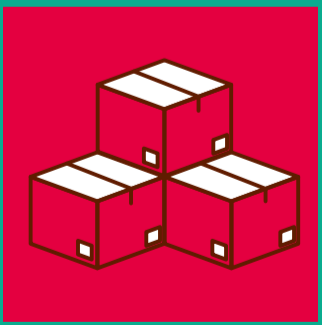
Le chèque relance V.I.E

Il prend en charge 5 000 € pour la mise en place d'une nouvelle mission V.I.E ou d'une prolongation de mission en cours d'une durée minimale de 12 mois. Pour rappel, le volontariat international en entreprise (VIE) permet, sous certaines conditions, d'exercer une mission (scientifique, technique, commerciale, humanitaire...) dans une entreprise française à l'étranger.



Assurance prospection

Bpi France met en place une assurance-prospection spécialisée pour les primo-exportateurs autrement appelée Assurance-Prospection Accompagnement



Sécurisation des crédits export

Ces mesures de soutien à la trésorerie des exportateurs prises en mars 2020 sont prorogées en 2021 et le rehaussement des quotités garanties à 90% pour les cautions et préfinancements est maintenu jusqu'à la fin de l'année 2021.

[Cliquez ici pour obtenir un décryptage complet réalisé par les experts France Chimie](#)

Contact : pperrochon@francechimie.fr